

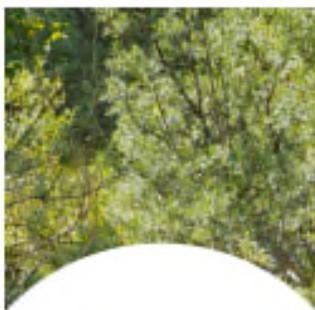


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**IGEDD**  
INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
GRAND EST

# MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale  
GRAND EST

La MRAe  
rend et publie des avis et décisions,  
sur les évaluations environnementales,  
mis à disposition du public lors de sa consultation



Appuyée

par le service Évaluation Environnementale de la Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement (DREAL) placé sous son autorité fonctionnelle

Créée  
le 26 mai 2016  
dans un cadre législatif  
pour la qualité  
environnementale des  
projets

Directives européennes  
"projets" et "plans et  
programmes"  
Convention d'Aarhus  
Charte de l'environnement  
Décrets compétences  
(2016 et 2020)

## COMPOSITION

Membres de l'Inspection Générale de  
l'Environnement et du Développement  
Durable (IGEDD) et de la société civile  
qualifiés nommés par le ministre en charge  
de l'environnement

## INTERLOCUTEURS

**Les maîtres d'ouvrage**  
de projets et de plans ou programmes et  
leurs bureaux d'études

**Les autorités décisionnaires**  
chargées d'approuver le projet ou le plan ou  
programme

**Le public, les associations, les media...**

**Les commissaires enquêteurs**

## FONCTIONNEMENT

**La collégialité**

**L'indépendance** vis-à-vis des organismes  
qui préparent ou approuvent les projets, plans  
et programmes qui leur sont soumis

**La transparence** avec publication des avis

# Évaluation environnementale élaborée par le porteur de projet

## SES OBJECTIFS

**Intègre les enjeux environnementaux, sanitaires et de sécurité.** Démarche itérative tout au long de l'élaboration du projet

**Rend compte des effets prévisibles** et permet d'analyser et de justifier les choix retenus

**Prévient les dommages**

**Applique le principe de prévention**

**Participe à la bonne information** du public et des autorités compétentes

## SON CONTENU

**La qualité et la présentation du dossier :** périmètre du projet, enjeux et état initial, évaluation des impacts, mesures, suivi

**La prise en compte des documents supra :** les lois et stratégies nationales, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et ses règles, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse, Seine-Normandie, et Rhône-Méditerranée...

**La justification du projet :** adéquation du projet avec demande et besoin

**Les solutions alternatives et la séquence Éviter Réduire Compenser :** taille et dimension, choix du site et de son aménagement, choix technologiques, modalités de transports...

**L'étude de dangers** (projets)

**A**UTONOMIE-  
AUTOSUFFISANCE  
A  
DAPTATION

**P**ARTAGE

**S**OBRIÉTÉ  
A  
NTE  
S  
ÉCURITÉ

## Principaux enjeux environnementaux

### Les bons réflexes

**Artificialisation des sols naturels, agricoles et forestiers**



Éviter / Réduire / Préserver et Protéger

**Climat, air, énergie**



Atténuation / Adaptation, Sobriété / Énergies renouvelables

**Déchets**



Éviter / Réduire, Réutiliser / Recycler, Traitement de proximité

**Biodiversité, milieux naturels, eau**



Ressources vitales / Protéger (qualité et quantité)

**Mobilités et transports**



Proximité / Report modal Modes actifs et collectifs

**Pollution, risques et nuisances**



Identifier / Éviter, Réduire / Compenser

**Paysage, cadre de vie, patrimoine**



Comprendre / Préserver Mettre en valeur

## LES PUBLICATIONS

**Avis sur l'évaluation environnementale des plans et programmes et projets**

**Avis conformes et décisions, au titre du "cas par cas" (soumission à évaluation environnementale ou non)**

avis conformes pour les documents d'urbanisme, décisions pour les autres plans et programmes

### **Rapport annuel d'activités**

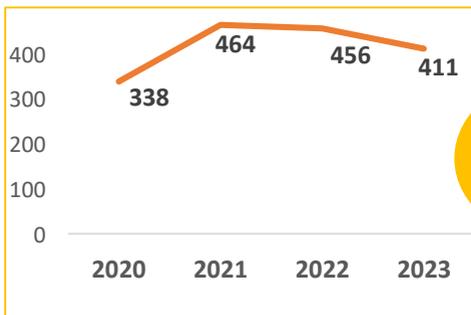
éléments quantitatifs et qualitatifs

### **Points de vue de la MRAe Grand Est**

réflexions à destination des porteurs de projets : éléments de méthodologie, références réglementaires ou bibliographiques, éclairages sur les enjeux environnementaux en Grand Est, avec conseils et recommandations

### **Communiqués de presse publiés après chaque commission**

site internet MRAe et envoyés à la presse locale



**411  
AVIS  
en 2023**



### **Dépôt d'un dossier en vue d'une saisine de la MRAe :**

Créer un compte sur le portail Evaluation Environnementale et saisir votre demande

<https://evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr>



### **Contacts de la MRAe**

tél : +33 (0)3.72.40.84.30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

Site internet :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/grand-est-r5.html>

Courriel :

[mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr)